

Mairie de Trédrez-Locquémeau

CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE « LOUIS CADO »

Entre les soussignés :

Monsieur Joël LE JEUNE, Maire de la commune de TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU, agissant au nom de ladite commune, propriétaire de la salle polyvalente,

D'une part,

Et.....

Adresse :

.....

.....

N° de téléphone :

Désigné ci-après par le vocable "le preneur",

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

La salle polyvalente est mise à la disposition du preneur du.....

Pour y organiser.....

La délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2025 fixe le montant de la location dont le détail figure en page 2.

Le preneur s'engage à faire respecter par les personnes utilisatrices les règles de sécurité et de fonctionnement, dans le respect de l'ordre public. Le preneur déclare prendre à sa charge le remboursement des dégâts ou des vols qui pourraient affecter la salle durant la période où il s'en trouve locataire. Ces derniers seront constatés par différence entre l'état des lieux fait avant et après la location entre le preneur et le délégué de la commune.

Le preneur s'engage à rendre les locaux dans l'état de propreté dans lequel il les a trouvés.

Etat des lieux de la salle polyvalente :

- le vendredi : 14 heures

- le lundi : 9 heures

Le preneur s'engage à souscrire une assurance en responsabilité civile couvrant les dommages qui pourraient naître à l'occasion de l'utilisation des locaux. Une copie de cette police devra être déposée en mairie avant l'entrée du preneur dans les lieux.

TARIFS POUR LES ASSOCIATIONS

	Association sans but lucratif de la commune	Association sans but lucratif extérieure à la commune
1 journée (du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires uniquement)	81 €	129 €
Du vendredi 14h au lundi 9h	147 €	235 €
Cuisine + vaisselle	58 €	83 €
Chauffage (facturé systématiquement du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	72 €	83 €
Réveillon du Nouvel An Du 31/12 à 9h au 02/01 à 9h (Cuisine, vaisselle et chauffage inclus)	592 €	1175 €
Location de la scène	57 €	
Prêt de grilles d'exposition (gratuit)	Oui	Non
Activités pérennes à l'année	Gratuit (hors vacances scolaires, hors week-end et hors stage payant)	
Week-end	1 location gratuite par année civile et par association hors stage payant	
TOTAL GÉNÉRAL		

Arrhes à la réservation 50 %.....

Caution à la remise des clés **500 euros**

Solde à la remise des clés

Fait à TREDREZ-LOCQUEMEAU,
Le

Le Preneur,

Le Maire (L'Adjoint au Maire),